



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

Date de convocation**11 décembre 2025****Développement économique
- Dérogation à l'interdiction
d'ouverture dominicale en
faveur des commerces de
détail de la commune de Tain
l'Hermitage pour l'année
2026****N° de la délibération
2025-808**Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail modifié, précisant les modalités de dérogation au repos dominical des commerces de détail, notamment la consultation préalable du conseil municipal dans la limite des 5 premières dérogations, et le cas échéant l'avis conforme du Conseil d'agglomération dans la limite des 7 dérogations suivantes annuelles maximum.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2025-49 en date du 29 septembre 2025 de la commune de Tain l'Hermitage émettant un avis favorable pour 6 dérogations à l'interdiction d'ouverture dominicale demandées en faveur des commerces de détail pour l'année 2026 ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est sollicitée pour 1 autorisation supplémentaire, s'ajoutant aux 5 premières ;

Considérant l'avis favorable de la commission Economie du 24 novembre 2025

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **DE DONNER** un avis favorable pour une autorisation supplémentaire aux 5 premières de dérogation à l'interdiction d'ouverture dominicale des commerces de détail de la commune de Tain l'Hermitage pour les dimanches suivants : 22 et 29 novembre – 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo